

DÉCLASSEMENT DES INB N^{os} 36 ET 79

Eric ZELNIO
ASN – Division de Lyon

SOMMAIRE

1. Procédure de déclassement d'une INB

2. Point de vue de l'ASN sur le dossier transmis par le CEA



1. PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT D'UNE INB

Déclassement d'une INB :

- acte administratif par lequel l'installation est retirée de la liste des INB
- prononcé par décision de l'ASN soumise à homologation du ministre chargé de la sûreté nucléaire

Consultations et informations sur la demande de déclassement prévues par la réglementation :

- le préfet de l'Isère
- la commission locale d'information
- les communes situées à moins de 5 km

Dossier de demande de déclassement des INB n^{os} 36 et 79 adressé à l'ASN par le directeur du CEA Grenoble le 14 juin 2021

2. POINT DE VUE DE L'ASN SUR LE DOSSIER TRANSMIS PAR LE CEA

Sur la base de ses inspections et de l'analyse de la demande du CEA, l'ASN considère que :

- les opérations de démantèlement et d'assainissement des INB n^{os} 36 et 79 ont été menées à leur terme dans le respect des dispositions applicables
- l'impact radiologique résiduel du site pour les différents scénarios d'usage considérés est faible et bien inférieur à la limite de dose pour le public (code de la santé publique)
- en présence d'une contamination chimique résiduelle du sol, l'institution de servitudes d'utilité publique permettra :
 - de garantir que l'usage futur du sol et des eaux souterraines restera compatible avec l'état du site
 - d'encadrer le maintien des modalités de surveillance des eaux souterraines



Suivez l'ASN sur :  Twitter  Facebook  LinkedIn  YouTube